



Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, session ordinaire tenue le 8 décembre 2021 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents à la Salle du Conseil, MRC :

M. Giovanni Moretti, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Yves Métras, maire de la municipalité de Franklin
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Stéphane Gingras, maire du canton de Havelock
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
Mme Christine McAleer, mairesse de la ville d'Ormstown
M. Steve Laberge, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke

Est présente par visioconférence ZOOM :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

Sont également présents :

M. Pierre Caza, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : LISTE DES PRIORITÉS 2022

ATTENDU QUE, préalablement à l'adoption des prévisions budgétaires, il y a lieu d'adopter les orientations de la MRC en matière de priorités dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour l'exercice 2022-2023, et ce, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC du Haut-Saint-Laurent le 30 mars 2020;

9626-12-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti
Appuyé par monsieur Stéphane Gingras et résolu unanimement,

D'adopter la liste des priorités suivantes en vue de procéder à une affectation des fonds attribués à la MRC du Haut-Saint-Laurent par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité pour l'exercice 2022 comme suit :

1. Contribuer au développement régional et local du Haut-Saint-Laurent
 - a. Favoriser la planification et la mise en œuvre des orientations de la MRC du Haut-Saint-Laurent en matière de développement régional
 - b. Favoriser la mise en œuvre de meilleures pratiques eu égard à la gestion de la MRC du Haut-Saint-Laurent
2. Appuyer les mandats en aménagement et gestion du territoire
 - a. Soutenir la mission et les mandats de la MRC en aménagement du territoire

- b. Entreprendre les travaux pour la production d'un Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
- 3. Contribuer au développement économique local et régional du territoire du Haut-Saint-Laurent
 - a. Soutenir la mission et les mandats de la MRC en matière de développement économique régional
 - b. Appuyer les Organismes à but non lucratif (OBNL) opérant en développement touristique par la voie du Fonds de développement touristique
 - c. Appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
- 4. Contribuer au développement social et rural du Haut-Saint-Laurent
 - a. Soutenir la mobilisation des communautés et de projets sociaux et collectifs
 - b. Actualiser la mission et les mandats de Actions Haut-Saint-Laurent
 - c. Favoriser le développement de projets structurants promus par des OBNL et des entreprises de l'économie sociale
 - d. Favoriser des initiatives en bénévolat sur le territoire de la MRC
- 5. Favoriser le transport collectif et adapté sur le territoire du Haut-Saint-Laurent
 - a. Soutenir l'offre de mobilité durable et de transport collectif (autobus et taxibus) et de transport adapté sur le territoire du Haut-Saint-Laurent
- 6. Favoriser le développement culturel sur le territoire du Haut-Saint-Laurent
 - a. Permettre la réalisation de projets locaux et intermunicipaux en loisirs et culture
- 7. Appuyer la mise en œuvre d'ententes sectorielles régionales
 - a. Contribuer à la mise en œuvre d'ententes sectorielles régionales conclues à l'échelle de la région de la Montérégie
 - b. Favoriser la réalisation d'ententes sous-régionales conclues à l'échelle de la Montérégie-Ouest

ET

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre cette résolution à la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à publier cette dernière sur le site web de la MRC du Haut-Saint-Laurent (section Fonds Régions et Ruralité - FRR).

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉ À HUNTINGDON, ce 14 décembre 2021



Pierre Caza
Directeur général et secrétaire-trésorier